

ÇA SE PASSE PRÈS DE CHEZ VOUS



Nouveau Programme
National de Renouvellement
Urbain



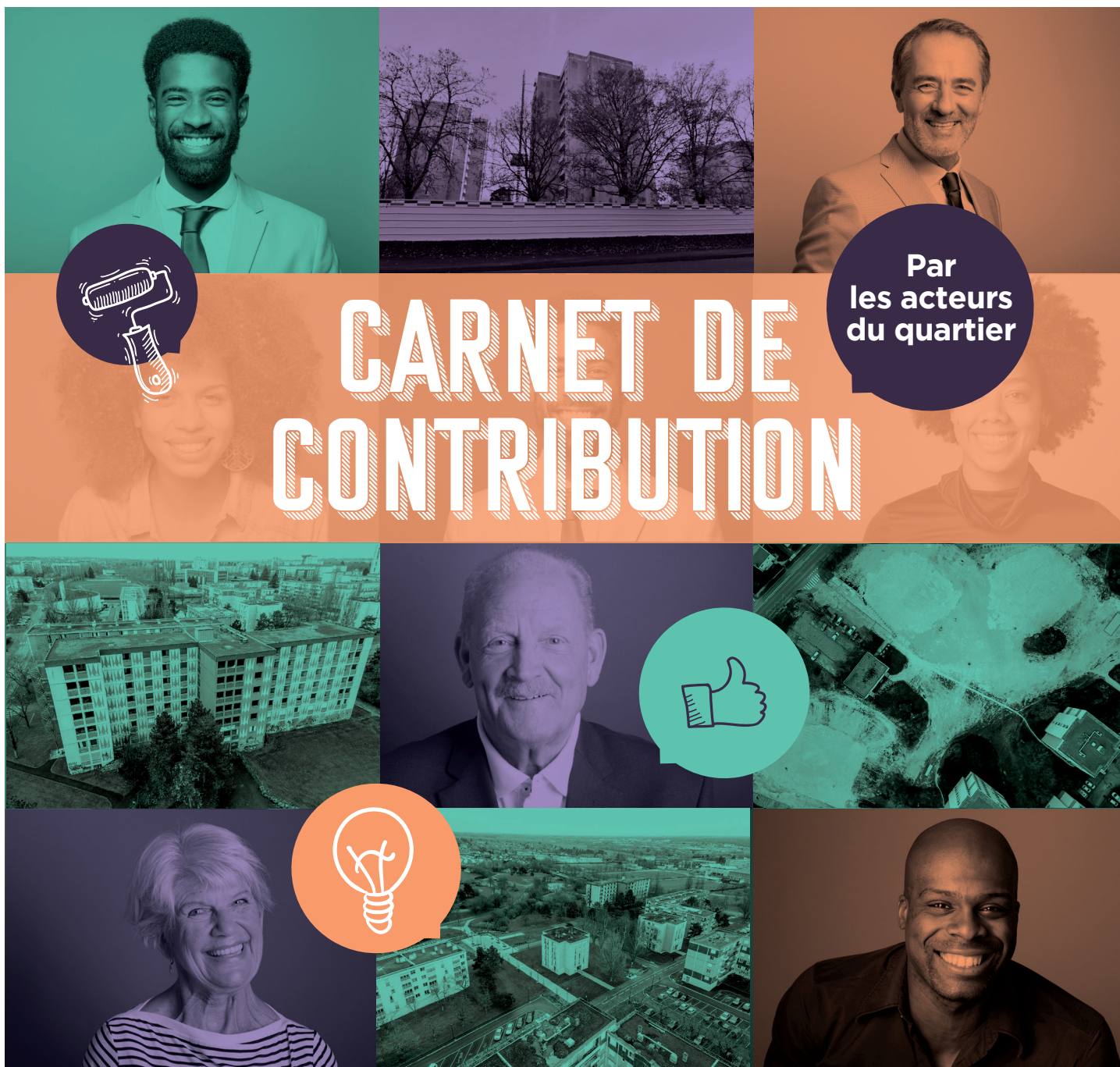
Ensemble,
faisons grandir
la France



MAISON
DU PROJET



N.2



Par
les acteurs
du quartier

CARNET DE CONTRIBUTION

Accompagner
la transformation du quartier
CHANCELLERIE GIBJONCS MOULON



Pouvoir échanger sur ce qui va changer et sur ce qui pourrait être mis en place pour accompagner au mieux la transformation du quartier avec les habitants et des professionnels du quartier.

POURQUOI ?

SUR QUELS SUJETS ?

Relogement, démolitions, réhabilitations, résidentialisations, constructions (habitations, pôles), l'aménagement des espaces publics.

AVEC QUI ?

Habitants et Professionnels du quartier

Sous forme de balades urbaines et d'ateliers d'échanges, animés par le service Politique de la Ville de Bourges + autour de 3 sujets :

> Perception des habitants / professionnels du quartier sur la plus-value des différentes opérations

> Recueil des éventuels questionnements / craintes

> Propositions d'actions pour accompagner la transformation du quartier (avant / pendant / après)

Le fruit de ces échanges transmis aux professionnels concernés a permis d'identifier ce qui interroge, inquiète, pour pouvoir y répondre, expliquer et mettre en place des actions en fonction.

COMMENT ?

COMMENT LE CONSULTER ?

A la Maison du projet, lors des actions hors les murs et sur le site internet Ville/B+, dans les agences de proximité des bailleurs sociaux

POUR QUI ?

Toute personne pouvant avoir les mêmes questionnements : Habitants, professionnels, étudiants du quartier etc.

REMERCIEMENTS pour leur implication lors des balades urbaines, des ateliers d'échanges et à la contribution de l'élaboration de ce carnet :

- Habitant-es, Conseiller-e-s citoyen-n-e-s, Conseiller-e-s de quartier
- Associations : RERS/Mieux vivre ensemble, C'est Possible Autrement, Tivoli Initiatives, CLCV, Centre associatif ...
- Ville : Espaces Verts, pôle citoyenneté et démocratie directe,
- CCAS : Centre social Chancellerie
- Bailleurs sociaux : Val de Berry OPH du cher et SA HLM France Loire
- Et à la Ville de Bourges, Bourges Plus : Service aménagement, Gestion du domaine public, direction du cycle de l'eau.



SOMMAIRE



DÉMOLITION

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| Qui fait quoi ?..... | P. 4, 5 |
| Plus-value | P. 7 |
| Craintes/questionnements | P. 7 à 13 |
| Propositions pour accompagner | P. 13, 14 |

DANS LES PROCHAINS CARNETS



résidentialisations, aménagements
des espaces publics, réhabilitations,
constructions



DEMOLITION

Qui fait quoi ?

071894657

LES BAILLEURS SOCIAUX

- **Décident avec les partenaires de démolir à l'appui d'une demande d'autorisation de démolir à la Préfecture**
- **Informent les habitants, relogent**
- **Déposent le permis de démolir**
- **Analysent du site et des contraintes**
- **Nomment un maître d'œuvre (chargé de la bonne réalisation des travaux d'un chantier)**
- **Nomment un coordonnateur Sécurité Protection de la Santé**
- **Concertent les habitants, voisinage**
- **Réalisent les diagnostics réglementaires**
- **Demandent de déconnexion des réseaux**
- **Choisissent le mode de démolition**
- **Consultent les entreprises, signent un marché de travaux avec une entreprise de démolition, qui va en lien avec le bailleur procéder :**
 - > Elaboration du plan d'installation du chantier (PIC)
 - > Installation du chantier
 - > Curage et évacuation des matériaux récupérés
 - > Désamiantage
 - > Foudroyage ou grignotage
 - > Protection de l'environnement proche
 - > Evacuation des gravats
 - > Arrachage des fondations et infrastructures
 - > Dépose des installations du chantier
 - > Remise en état du terrain



ETAT

- Délivre une autorisation spécifique de démolir.
- À cette occasion vérifie que la démolition est justifiée par la restructuration d'un quartier dans le cadre du renouvellement urbain.
- Depuis la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, un bailleur Hlm peut faire valoir que la réalisation d'une opération de renouvellement urbain est un motif pour démolir un immeuble d'habitation, et mettre fin au bail.
- Participe au financement des opérations avec l'ANRU et action logement

VILLE

- Valide le permis de démolir
- Facilite la relation entre les bailleurs et les différents services de la Ville et de l'Agglomération ainsi que les concessionnaires des réseaux d'énergie et de télécommunication
- Veille à l'impact des chantiers de démolition sur le domaine public routier en instruisant des demandes d'occupation temporaire et demandes d'arrêtés de circulation.
- Coordonne les travaux d'intervenants extérieurs à proximité des chantiers de démolition
- Peut aider les bailleurs pour des opérations spécifiques qui nécessitent les compétences des services municipaux

BOURGES PLUS

- Coordonne les actions des différents partenaires (bailleurs, Etat, Ville...)
- Assure le lien avec les habitants et riverains,
- Contrôle la bonne conduite des opérations telle qu'elle a été définie dans la convention (nature, modalité, temporalité, relogements...)
- Participe au financement des opérations



DEMOLITION

PLUS-VALUE

« Il n'y aura plus ce côté abandonné et vétuste »

« Positif sur le plan esthétique et visuellement car certains immeubles sont anciens, vétustes et ne sont plus adaptés aux besoins »

« Du fait de leur état de dégradation, l'école des Merlattes et l'ancien siège de l'OPAC, sont devenus des lieux de dépôts de déchets, de prolifération de pigeons, de troubles donc c'est d'autant plus positif que ces bâtiments soient démolis ».

«La démolition de l'ancien siège de L'OPAC donnera plus de visibilité au parc des Gibjons »

« Pour les maisons individuelles, cela va donner

«Un quartier qui sera plus agréable au niveau du logement pour y vivre et y travailler »

« Mise en valeur du quartier »

« Il y aura des belles vues, des perspectives »

« La reconstitution de petits pavillons et de logements intermédiaires du côté du secteur démonstrateur va donner une continuité avec ceux déjà existants »



DEMOLITION

CRAINTES ET QUESTIONNEMENTS

QUESTIONS

RÉPONSES

LES ÉTAPES DE LA DÉMOLITION

- **« Quelles sont les grandes étapes d'une démolition d'immeuble d'habitation sociale ? »**

IL Y A 5 GRANDES ÉTAPES : la commande, la conception, la validation, la réalisation, la livraison.

> Il y a tout d'abord, **la commande** : la décision de démolition, la demande d'autorisation de démolir, l'obtention du permis de démolir, le choix du mode de démolition (grignotage ou foudroyage).

> Ensuite, **la conception** : choix d'un maître d'œuvre, d'un coordonnateur Sécurité Protection de la Santé, réalisation des diagnostics réglementaires des déchets (quantification des déchets rencontrés et des filières de valorisation), réalisation d'un cahier des charges de la démolition (délai, traitement des déchets, insertion...) et passation de contrats avec les entreprises de démolition avec mise en concurrence

> Puis **la validation** : signature des marchés

> Après, **la réalisation** :

Installation de chantier (clôture ou palissades, grand panneau de chantier, bungalows, ascenseur de chantier, raccordement électrique/eau...)

Le curage pour donner le chantier au désamianteur (enlèvement des appareils sanitaires, revêtements sols, cloisons si pas amiantées)

Avant de démolir, il faut **retirer tous les matériaux amiantés conformément au diagnostic préalable.**

Affaiblissement (uniquement en cas de foudroyage) : abattage de certaines parties de murs béton pour permettre l'effondrement du bâtiment selon un plan défini et validé. Il y a également une foration (perçage de trous destiné à recevoir l'explosif selon un plan de foration) et minage (mise en place des explosifs et détonateurs), la mise en place de protection sur les bâtiments environnants pour limiter les poussières et vibrations.

Les gravats sont évacués et broyés puis emmenés sur les plateformes pour être réutilisés. Les fondations sont arrachées.

Et enfin, **la livraison** : la remise en état des terrains, est fonction de sa destination future. S'il y a un projet de construction, le remblai sera fait avec des matériaux compacts pour supporter le bâti, sinon il y aura un enherbement.



DEMOLITION CRAINTES ET QUESTIONNEMENTS

QUESTIONS

RÉPONSES

LES ÉTAPES DE LA DÉMOLITION

La SA HLM France Loire recherche des solutions pour limiter les nuisances liées aux travaux et être alertée notamment par rapport au bruit (avec un enregistrement des niveaux de décibels) et à la poussière par une captation. Val de Berry OPH du Cher limite les nuisances, notamment les poussières par brumisation.

Val de Berry OPH du Cher a un partenariat avec le Museum d'histoire naturelle de Bourges pour préserver certaines espèces dont les chauves-souris. Avant de démolir, un état des lieux est réalisé pour regarder s'il y a des chauves-souris qui nichent dans les bâtiments Et si c'est le cas, les gîtes sont extraits et déplacés sur un autre site.

A différentes étapes de la démolition, sont organisés à destination des habitants (tout public) et des usagers du quartier, des temps de rencontres (réunions, pieds d'immeubles...), des actions pédagogiques : des ateliers autour de la valorisation de la mémoire du quartier, des visites de chantiers de démolition. Une découverte des métiers de la démolition est proposée aux enfants et aux publics en insertion.

Dans le cadre des opérations liées au NPNRU (démolitions, réhabilitations, résidentialisations, aménagements des espaces publics, constructions...), financées par l'ANRU, les maîtres d'ouvrage l'Val de Berry OPH du Cher, la SA HLM France Loire et la ville de Bourges s'engagent à réserver des heures de travail aux habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville éloignés de l'emploi.

Un facilitateur est donc missionné par la collectivité dans le cadre d'un appel d'offre pour impulser, accompagner et suivre la mise en place de « clauses sociales » dans les marchés publics afin de favoriser l'insertion et l'emploi en jouant le rôle d'interface entre les maîtres d'ouvrage, les entreprises attributaires et les acteurs de l'emploi et de l'insertion, prescripteurs des publics.



DEMOLITION CRAINTES ET QUESTIONNEMENTS

QUESTIONS

RÉPONSES

• « Pourquoi certains immeubles sont démolis et pas d'autres ? »

Cela est lié à plusieurs problématiques : l'obsolescence du parc de logements et la vacance qui en a découlé. Ces immeubles n'étaient plus attractifs parce que pas accessibles aux PMR depuis l'extérieur, pas d'ascenseur possible pour desservir les étages et les typologies qui ne correspondent plus à la demande des ménages. La réalisation de travaux aurait représenté un surcoût très important au regard des améliorations apportées à cause du désamiantage nécessaire, sans répondre aux besoins du territoire.

• Où sont relogés les habitants ?

Cela peut être dans le quartier, dans les autres quartiers de la ville, au sein de l'agglomération ou en dehors de l'agglomération (dans le Cher). A la suite d'une réunion d'information concernant la démolition de la résidence, le bailleur rencontre individuellement chaque locataire pour recueillir ses souhaits de relogement. Conformément la Charte de Relogement et au règlement général de l'ANRU, Le bailleur s'engage à faire 3 propositions au maximum à chaque ménage. La première proposition faite au locataire répondra au mieux à sa demande.

Les engagements des bailleurs et les droits des locataires sont inscrits dans la Charte de Relogement NPNRU.

• « Est-ce que les matériaux de la démolition sont récupérés, revalorisés ? »

Oui, les directives européennes et la Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire obligent à recycler et réutiliser ces matériaux. Le bailleur doit effectuer un appel d'offres pour sélectionner une entreprise qui intervient sur le chantier de démolition et dans ce cadre il inscrit la revalorisation des matériaux parmi les critères. Les matériaux appartiennent à l'entreprise qui a en charge de les trier et les évacuer dans les filières de recyclage quand elles existent. Il est possible à ce jour, de recycler le bois, la ferraille, le pvc, le verre, le béton une fois concassé. Les déchets verts peuvent être broyés. C'est ce que l'on appelle l'économie circulaire.

• « Est-ce qu'il y aura d'autres bâtiments que ceux des 3 tours du Grand Meaulnes de l'OPH du Cher qui seront démolis par foudroyage ? »

Non, ce n'est pas prévu. Les autres seront grignotés.

« Pourquoi avoir choisi la méthode de foudroyage ? » « Et pourquoi il n'y aura pas d'autres démolitions par foudroyage ? »

Le choix de démolir par foudroyage les 3 tours du Grand Meaulnes est lié au fait qu'il y avait 13 étages à démolir ce qui aurait été très long par grignotage et parce que l'environnement le permettait du fait de l'espace.

• « Où vont aller les associations qui sont dans les immeubles voués à la démolition ? Vont-elles rester sur le quartier pour préserver une vie de quartier sur ce secteur ? »

Un recensement des associations concernées par les démolitions dans le cadre du NPNRU a été effectué et les modalités de relogement sont actuellement à l'étude.



DEMOLITION

CRAINTES ET QUESTIONNEMENTS

RÉPONSES

QUESTIONS

PENDANT LES TRAVAUX

- **« Comment les établissements scolaires et les utilisateurs (enfants, collégiens, lycéens, professionnels) vont être protégés pendant les travaux ? »**

Des zones seront neutralisées avec des périmètres de sécurité et les travaux trop proches des établissements scolaires se feront si possible pendant les congés scolaires (exemple : demolition Le Narval, Le Nautille.)

APRÈS LA DÉMOLITION

- **« Que vont devenir tous ces terrains qui vont être libérés ? Cela va faire beaucoup de vide »**

Des ateliers seront mis en place pour réfléchir à l'occupation temporaire : il pourrait être proposé de préfigurer un futur usage déjà défini dans le NPNRU ou bien tester des usages possibles en lien avec la définition du NPNRU. Et s'il n'y a pas de projet, des événements festifs ou des animations pourront être organisés sur l'espace public autour de différents thèmes : l'art, la culture, le sport, la flore, l'agriculture avec une buvette, une restauration et des temps d'informations et de concertation.

- **« Qui va entretenir les terrains entre le moment de la démolition et la reconstruction ou le projet ?**

Ce sont les propriétaires qui seront en charge de cet entretien. Dans presque tous les cas, il s'agit des bailleurs et de la Ville de Bourges. Selon les projets, il pourra y avoir des transferts de propriété. De plus, une réflexion sur l'utilisation de ces espaces va déboucher sur des propositions d'aménagements temporaires afin que ces terrains puissent être investis par les habitants pendant ce laps de temps.

- **« Est-ce que les aménagements futurs seront adaptés pour les personnes handicapées (malvoyantes, pour le passage de fauteuil roulant...), les familles avec leur poussette » ?**

Oui ces préoccupations sont intégrées dans les réflexions des aménagements à venir et plus largement dans chacun des aménagements que fait la collectivité.



- **Est-il prévu de refaire les avaloirs de pluie avec des grilles pour éviter d'y retrouver des déchets ? »**

Dans la conception du réseau des eaux pluviales, l'avaloir est le dispositif d'entrée de l'eau dans le réseau et c'est pourquoi tout doit être mis en œuvre pour que l'eau puisse y pénétrer. L'installation de grilles empêche effectivement que les "déchets anthropiques" ne se retrouvent pas dans les avaloirs. En revanche cela retient flottants et plastiques en tout genre devant l'avaloir faisant ainsi barrage à l'entrée de l'eau qui en définitive ne fait que passer devant sans



DEMOLITION CRAINTES ET QUESTIONNEMENTS

QUESTIONS

RÉPONSES

pénétrer dans le réseau. C'est la raison pour laquelle les entrées d'eau des avaloirs sont réalisées avec une bavette préfabriquée type CS3 et non pas avec des grilles. L'avaloir : sa position et son nombre sont déterminés en fonction du profil de voirie et des surfaces de ruissellement à collecter (défini par une note de calcul). Chaque fois que cela sera possible, l'avaloir ou la bouche d'engouffrement (appelé plus communément bouche "d'égout") sera implanté au droit du trottoir ayant un profil en T et sera raccordé à un regard du réseau pluvial et si possible en chute. Le secteur Exploitation du service Eaux Pluviales mène des campagnes régulières d'entretien des avaloirs.

Par ailleurs, soucieuse de l'impact des rejets d'eaux pluviales de son territoire sur les milieux aquatiques, l'Agglomération de Bourges Plus a testé en 2022 une solution pour retenir les macro-déchets plastiques avant qu'ils ne rejoignent le cours d'eau du Langis.

Fort de cette expérimentation, elle a répondu à un appel à initiative pour équiper une partie de son territoire avec quelques secteurs clés de son réseau d'eaux pluviales. 2 types de dispositifs seront mis en place : soit avec le même type de filets macro-déchets soit avec des décanteurs hydrodynamiques, ces derniers permettant également de retenir les matières en suspensions.

• **« Est-ce qu'il y a des besoins en place de stationnement ? (habitants, professionnels, étudiants) »**

Un état des besoins sera réalisé.

• **« Est-ce que les cheminements seront requalifiés une fois l'ancien siège de l'OPAC démolé ? Qu'est ce qui est prévu à la place ? Est-ce que les arbres autour de l'ancien siège vont être coupés ? »**

Une extension du parc est prévue à l'emplacement de l'ancien siège de l'OPAC. Concernant les arbres, tous ceux qui ont pu être conservés l'ont été. Seuls quelques-uns, trop près du bâtiment déconstruit ont dû être supprimés. En effet, la Ville de Bourges et l'Agglomération sont très vigilantes à la conservation du patrimoine arboré. (trame verte et arbres remarquables...) Puis cette parcelle va être réaménagée en continuité du parc existant.

• **« Qu'est ce qui est prévu au niveau du chauffage urbain par rapport à la Tour Jacques Coeur une fois que les immeubles autour seront démolis » ?**

L'immeuble situé à proximité de la Tour Jacques Coeur va être démolé mais la sous-station sera conservée de façon à maintenir le réseau de chaleur pour la co-propriété Jacques Coeur.



DEMOLITION CRAINTES ET QUESTIONNEMENTS



L'ACCOMPAGNEMENT

• « Comment les habitants vont-ils être associés sur la transformation du quartier ? »



Croquis de Nathalie Ledey



Dessin de l'école élémentaire du Grand Meaulnes

• La Gestion Urbaine et sociale de proximité (GUSP) est une démarche partenariale intégrée dans le volet cadre de vie et renouvellement urbain du contrat de ville de Bourges pilotée par la communauté d'Agglomération de Bourges Plus. Elle a pour but d'améliorer la qualité résidentielle dans les quartiers prioritaires de la ville de Bourges. Elle réunit les Services de la Ville de l'Agglomération, les bailleurs sociaux SA HLM France Loire, Val de Berry OPH du Cher, des Conseils Citoyens, des associations, le Centre social. Dans le cadre du NPNRU, la GUSP a pour objectif d'accompagner les habitants et les usagers sur les différentes étapes de transformation du quartier, permettre l'appropriation des nouveaux espaces et des lieux libérés par les démolitions en attente de projet. Elle veillera à ce que la continuité des services pendant les travaux soit assurée (circulation, stationnement, gestion des déchets, éclairage, entretien, sécurité, lien social, animations...), limiter la gêne au quotidien et donc anticiper les nuisances. Les problématiques sont relevées lors des diagnostics en marchant, de visites régulières sur site sur le quartier, de remontées d'habitants (maison du projet) et de groupe de travail avec les partenaires. Des réponses techniques et de prévention seront apportées.

- En informant sur le projet et son état d'avancement via :
 - > La Maison du projet : permanence le Vendredi 10h - 13h, ressources (expositions, brochures, carnet de contribution, compte rendu de réunions de concertation...), Hors les murs.
 - > Sites internet, réunions et note aux locataires des bailleurs sociaux ...
- En concertant aux différentes phases du projet via des :
 - > Réunions publiques, balades urbaines, ateliers thématiques
- En co-construisant :
 - > Réalisation de carnet de contribution
 - > Réflexion et mise en place de projets sur des terrains qui vont se libérer
- En travaillant sur la conservation de la mémoire du quartier via :
 - > Des photos
 - > Des projets artistiques :

- Des croquis du quartier ont été réalisés par Nathalie Ledey pour garder en mémoire des lieux et des ambiances voués à se transformer. Des ateliers ont été menés avec le RERS pour recueillir les témoignages des habitants. N°1

- Un appel à projet sur la mémoire du quartier a été proposé. La Manufacture des Arts numériques de Bourges dans le cadre de leur projet Echos d'âmes a récolté avec une équipe pluridisciplinaire (musiciens, ethnologue, photographe, réalisatrice.....) des témoignages d'habitants, d'acteurs sociaux. Ils ont capté les ambiances sonores et visuelles du quartier (rues, places, bâtiments) et de lieux notamment voués à se transformer. Ce travail a donné lieu à la création d'une œuvre sonore en orthophonie qui a été présentée dans le quartier et accompagnée d'une mise en image.

- Du mémoriel au matériel
Service archéologique de Bourges Plus, Ligue de l'enseignement, OPh du Cher Val de Berry, SA HLM France Loire, Association C'est possible autrement, Collège du Grand Meaulnes, les archives municipales et communautaires et Ville d'art et d'histoire.

Durant l'année scolaire 2022-2023, 79 élèves du collège du Grand Meaulnes de Bourges ont été sollicités pour contribuer à un projet, dans le cadre du label de la cité éducative, autour de la mémoire des quartiers des Gibjoncs et du Moulon.

L'objectif de l'action, validée et soutenue par la gouvernance de la cité éducative, a été de rassembler la mémoire collective des quartiers nord avant leurs transformations dans le cadre du renouvellement urbain. Il s'agissait de constituer l'Histoire à transmettre aux générations futures,



DEMOLITION CRAINTES ET QUESTIONNEMENTS



par le biais d'une approche scientifique et de restitutions artistiques. Ce projet a contribué à créer du lien entre les générations (élèves, parents et autres habitants de tous âges), découvrir des métiers (archéologue, archiviste, métiers artistiques), s'approprier une démarche scientifique et artistique.

Les restitutions artistiques : lors de concert « échos d'âmes » de la MANB, lors d'une exposition « mémoires en capsules » à la bibliothèque des Gibjoncs et dans les locaux de c'est possible autrement. N°4

Des projets avec les habitants et acteurs du quartier sur la transformation du quartier.

DU CÔTÉ DU MOULON AUTOUR DE LA DÉMOLITION DES 3 TOURS DU GRAND MEAULNES

Service Musées et Patrimoine de la Ville de Bourges, OPH du Cher val de Berry/Melchiorre, Association C'est Possible Autrement et des Habitants, Service Politique de la Ville de Bourges Plus

- Visites patrimoine et création d'un jeu de piste sur l'histoire du quartier et les enjeux du renouvellement urbain,
- Ateliers sur l'animation et l'aménagement temporaire
- Conception de panneaux sur le quartier d'hier et de demain N°2
- Projet pédagogique « Mon quartier se transforme » avec l'école élémentaire du Grand Meaulnes N°3

> Ateliers patrimoine sur l'histoire de la ville, du quartier (de sa construction à sa transformation), visites de chantiers sur la déconstruction des tours, présentation des métiers, des machines et des outils utilisés, recueil d'idées pour le quartier de demain

DU CÔTÉ DES GIBJONCS :

- Partenariat qui se construit avec l'IUT de Bourges. Chaque année, des étudiants interrogent une problématique du quartier qui nourrissent la réflexion autour de la transformation durable du quartier

• Projets pédagogiques « Mon quartier se transforme » : Services Musées et Patrimoine et Gestion du domaine public de la Ville de Bourges, OPH du Cher val de Berry/Melchiorre, Service des Archives municipales et Communautaires, Service Politique de la Ville de Bourges Plus

- Projets d'occupation et de valorisation des espaces extérieurs.

« Rêver la Ville : 20 propositions pour imaginer la ville autrement » réalisées par la classe préparatoire aux études supérieures, classe d'approfondissement en Arts Plastiques (CPES-CAAP) du Lycée A. Fournier pour embellir les palissades de chantier pendant toute la durée du NPNRU N°5

• Création de fresques artistiques par les élèves, l'équipe enseignante de l'école maternelle des Gibjoncs et la compagnie Bazar Terminus dans le cadre de leur projet « Par le trou de la Serrure » et de la cité éducative, sur le thème de la restructuration du quartier. Fruit d'une série de visites pour expliquer, pourquoi un quartier se transforme, les différentes étapes de la déconstruction, les outils utilisés, les équipements de sécurité nécessaires, d'où viennent et comment cheminent l'eau, l'électricité, le téléphone (internet), le chauffage... N°6

- Visites de chantier d'immeubles réhabilités avec la SA HLM France Loire et des jeunes de la Mission Locale de Bourges Mehun sur Yèvre Saint Florent sur cher dans le cadre de leur projet avec Mille Univers sur la découverte des métiers et la réalisation de leur exposition photo « Objectifs métiers ».
- Jeu de piste réalisé par le Pôle Mieux Vivre Ensemble du RERS

N'hésitez pas à venir nous voir pour en savoir plus sur les projets !



Fresque de l'école maternelle des Gibjoncs





DEMOLITION PROPOSITIONS POUR ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DU QUARTIER (avant/pendant/après)

| TYPE | QUOI ? |
|---------------------------|---|
| INFORMATION COMMUNICATION | ATTRACTIVITÉ, ATOUTS DU QUARTIER : <ul style="list-style-type: none">• Travailler sur des supports de communication pour rendre le quartier attractif, pour informer sur les atouts du quartier |
| | GESTION DU QUARTIER EN TRAVAUX : <ul style="list-style-type: none">• Faire des travaux par secteur plutôt que partout, se concentrer sur un chantier pour limiter les nuisances et réduire le temps des travaux• S'il y a des déviations, bien les indiquer et ne pas changer tout le temps |
| AMÉNAGEMENTS ACTIONS | ESPACES LIBÉRÉS OU EN ATTENTE DE PROJET : <ul style="list-style-type: none">• Réaliser un parcours d'art urbain dans le quartier (ex : dont une étape avec une fresque sur le mur de Cap Nord ...)• Faire des aménagements pour se poser avec des bancs adaptés pour tous les âges et notamment les seniors (avec des dossiers)• Prévoir des lieux de vie, des points de rencontre, des espaces boisés (pour avoir un peu de fraîcheur) où les plantations d'arbres, de fleurs, pourraient se faire avec des habitants, des petits parcs, des espaces verts. « Faire de ce quartier un poumon vert » |
| | PARC DES GIBJONCS : <ul style="list-style-type: none">• Rendre plus visible le parc des Gibjoncs, le fleurir, construire une cabane avec des matériaux écologiques avec les habitants et y installer une cuisine pour préparer des repas à l'occasion de manifestation par exemple |
| | CÔTÉ COLLÈGE, LYCÉE IUT, I.F.S.I., I.F.A. RUE DE TURLY: <ul style="list-style-type: none">• Prévoir des espaces pour les jeunes pour manger, se poser, se rencontrer, se divertir (commerces, café, bar à jeux, espace troc de jeux vidéo) du mobilier urbain pour faire du sport en extérieur et/ou intérieur... |
| | EN FACE DU LYCÉE, COLLÈGE RUE MALLARMÉ : <ul style="list-style-type: none">• Prévoir un espace pour les jeunes pour manger, se poser, se rencontrer, se divertir |
| ÉCHANGES | MOBILITÉS, CIRCULATION : <ul style="list-style-type: none">• Avoir des espaces de partage pour les vélos et les piétons et matérialisés de manière visibles et compréhensibles• Aménagements limitant de la vitesse car les voitures roulent très vite. |
| | CÔTÉ COLLÈGE, LYCÉE IUT, I.F.S.I., I.F.A. RUE DE TURLY : <p>Ancien siège de l'OPAC, route de Saint Michel.</p> <ul style="list-style-type: none">• Associer les jeunes sur la concertation pour avoir leur regard, leur point de vue sur le futur quartier |

La réalisation de ce carnet a été coordonnée par le service politique de la Ville, Bourges Plus dans le cadre de l'accompagnement de la transformation du quartier NPNRU



DEMOLITION

PROPOSITIONS POUR ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DU QUARTIER (avant/pendant/après)

EXISTE /EN COURS/
À CRÉER

À CRÉER

À CRÉER

RÉFLEXION À MENER

RÉFLEXION À MENER

RÉFLEXION À MENER

RÉFLEXION À MENER

EN COURS :

- Mon quartier se transforme avec les établissements scolaires
- Expérimentation avec l'IUT de Bourges (enquêtes sur les sujets liés au NPNRU menées par les étudiants auprès des jeunes)

RENSEIGNEMENTS

MAISON DU PROJET

210 avenue du Général de Gaulle, 18000 Bourges

• renouvellementurbain@agglo-bourgesplus.fr

• 02 48 67 57 11

